

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°36 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU JEUDI 13 AVRIL 2017 A 19H30

Date de la convocation : 5 avril 2017.

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
Mme Maryse PAGNIER, MM. Louis GIROD, Guy MIOT, Adjoints
M. Laurent CLAUDET, Conseiller délégué
Mmes Corinne GARNIER, Jennifer BRESSAND, Conseillères municipales
MM. Hervé DECREUSE, Luca CURTENELLE, Fabien VIEILLE-MECET Conseillers municipaux.

Absent : M. Mickaël POURNY, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 36 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 35 du 31/03.
2. Budget général.
3. Impôts : vote des 3 taux
4. Informations diverses

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 35 du 31/03

Sans commentaire ni opposition, le compte-rendu est adopté.

2. Budget général

Le Maire indique que les éléments ne sont pas encore tous compilés et donne l'information de la préfecture annonçant le report au 22/04 de la date limite de transmission des budgets.

Pour ces 2 raisons, le budget général sera examiné et voté vendredi 21/04. La réunion de conseil prévue le 28/04 est avancée au 21/04.

3. Impôts : vote des 3 taux

Au préalable, le Maire donne l'information du relèvement des 3 taux par la CFD. Cette augmentation communautaire affectant les 10 communes membres génère pour la CFD un produit complémentaire global de 185 000 €.

Pour Bannans, ce produit correspond à une augmentation de 15.268 € (comparé à 2016 soit + 22%).

Il est précisé que cette somme sera reversée à la commune par la CFD sous la forme de fonds de concours. Néanmoins, il s'agit bien d'un effort fiscal supporté par les contribuables des communes.

Il s'en suit une discussion animée concernant cette forte augmentation communautaire qui certes, profitera à la commune mais qui est décidée sans obtenir l'aval des conseillers municipaux.

Le Maire explique que le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) est aussi à l'origine de la décision d'augmenter les impôts intercommunaux car ce coefficient doit être > 0,50 pour maintenir un bon niveau de dotation de l'Etat. Le CIF est tiré à la hausse si c'est la communauté qui augmente ses taux et à l'inverse, le coefficient baisse si ce sont les communes qui augmentent leurs taux.

Des voix s'élèvent pour demander de baisser du même niveau les taux communaux afin que l'impact soit nul pour les contribuables. Le Maire répond que les prochaines années verront très probablement encore des réductions des aides de l'Etat et qu'il ne serait pas logique de baisser les taux cette année et de les augmenter dès l'année suivante.

Le Maire indique aussi que la commune est engagée sur des programmes de travaux importants (voirie rue d'Arlier et réfection de l'église) qui justifient de ne pas baisser les impôts communaux.

Il est donc proposé de maintenir les taux actuels et d'avoir pour objectif de ne pas les augmenter sur les 2 prochaines années (qui seront les 2 dernières années de ce mandat) sauf bien entendu si la commune doit faire face à une baisse drastique des dotations qui mettraient en péril sa situation financière.

Cette proposition est mise au vote. Elle est adoptée à la majorité, par 8 voix pour et 2 voix contre (Hervé Decreuse et Luca Curtenelle).

En conséquence, les taux suivants sont donc maintenus en 2017 :

- Taxe d'habitation = 14,78% // Foncier bâti = 9,09% // Foncier non bâti = 22.63%

4. Informations diverses

Le Maire informe les élus de la démission de la secrétaire de mairie.

Mélanie Bulin a annoncé sa démission le 10/04. En théorie, le préavis est d'un mois mais conformément au souhait de Mélanie, le Maire a donné son accord pour qu'elle quitte son poste le 19/04 à 12 h.

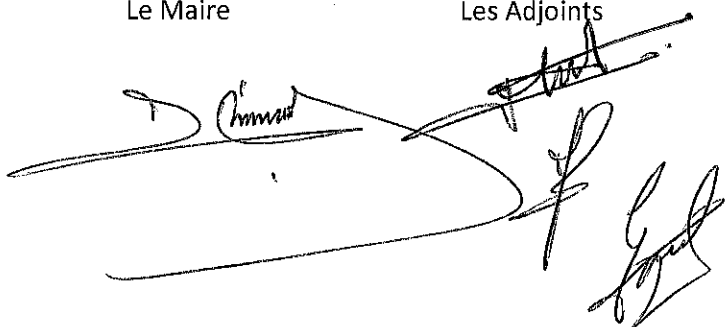
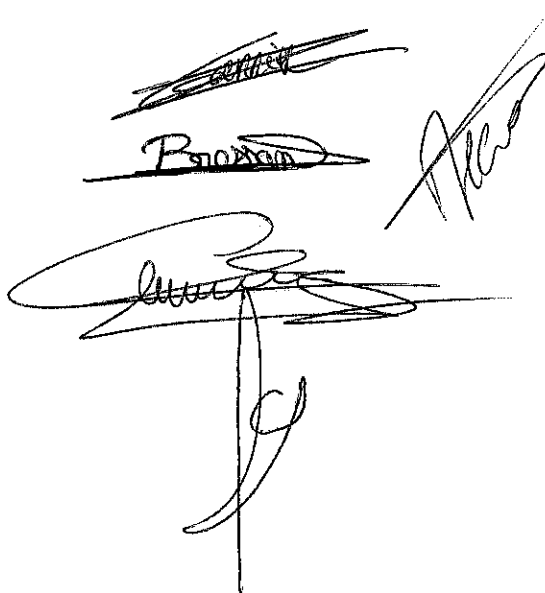
Le challenge est désormais de trouver un(e) secrétaire au plus vite. Annie Pereira de la CFD sera sollicitée pour les affaires courantes.

La séance est levée à 21 h 40

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux

The image shows several handwritten signatures in black ink. One signature is large and prominent, while others are smaller and more compact. They are arranged in a group, corresponding to the 'Le Maire' and 'Les Adjoints' labels above them.The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in a group. Some are very large and stylized, while others are smaller. They correspond to the 'Les Conseillers Municipaux' label above them.